



COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 01 septembre 2006

Présents : Messieurs GORNET François, CREPIN Pierre, BALAUD Frédéric, BALY Norbert, CUEFF Jacques, DESBIENDRAS Christine, DUVOID Frédéric, SION Jacques et WEBER Marc.

Absents : LEBON Noëlle et CREPIN Bernard.

Les deux premiers points ont été ajoutés à l'ordre du jour, avec l'accord des conseillers municipaux présents.

Autorisation de signature de convention pour les fouilles archéologiques du lotissement.

Suite à l'arrêté préfectoral, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I N R A P), par courrier du 24/08/2006 annonce que des fouilles archéologiques auront lieu sur le terrain du futur lotissement «le Haut du Bois». Un dossier est à constituer, le Conseil Municipal en prend acte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à la réalisation de ces fouilles.

Tableau de classement des voies communales

Suite aux différents classements des chemins dans le réseau des voies communales, approuvés les 30 novembre 1965, 19 mai 1993, 03 décembre 2001, 11 septembre 2002, 01 juin 2004, 26 mai 2005 et 25 juillet 2006 ; il a été dressé un nouveau tableau de classement unique des voies communales et une carte représentant les voies communales à caractère de chemins, rues et places. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le nouveau tableau de classement unique des voies communales.

Contrat Accompagnement dans l'emploi de l'agence postale communale à partir du 04/09/2006

Cette délibération annule et remplace la délibération du 25/07/2006

Vu l'ouverture de l'Agence Postale Communale au 04 septembre 2006, le Conseil Municipal, après accord de l'Agence Locale de l'Emploi, après en avoir délibéré, décide de créer un contrat d'Accompagnement dans l'

Emploi pour une durée déterminée de six mois, à hauteur de 24 heures hebdomadaires à compter du 04 septembre 2006 jusqu'au 03 mars 2007 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Agence Nationale pour l'Emploi. Il annule le contrat décidé le 25/07/2006, établi à Madame Sylvette MORQUIN, vu sa lettre de démission du 24 août 2006.

Tarif de location du broyeur.

Suite aux demandes de location du broyeur communal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants : une demie journée : 125 € et une journée : 250 €.

Vente de terrain Monsieur et Madame Luc CREUSOT.

Considérant la demande de Monsieur et Madame Luc CREUSOT souhaitant acquérir la parcelle N° 8 d'une superficie de 1 212 m² dans le futur lotissement le Haut du Bois, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, de vendre cette parcelle au prix de 9,50 € le m², soit 11 514 € (onze mil cinq cent quatorze

euros) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Vente de terrain Monsieur François CADORE.

Considérant la demande de Monsieur François CADORE souhaitant une partie de terrain situé devant sa maison, côté place de l'Eglise. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, que dans un souci d'aisance, suite aux travaux de la Place de la Mairie, à l'unanimité des présents de ne pas vendre de terrain communal dans ce secteur. Ceci, afin que les riverains parviennent à se garer sans se gêner; un marquage sera d'autre part effectué sur le parking proche des maisons d'habitation

Démembrement de la parcelle ZE 38

Un document d'arpentage a été établi en 1996, afin de partager la parcelle ZE N°38 «le Haut du Bois» et de vendre 1 a 97 ca à Monsieur et Madame PETIT Claude. Cet 1 a 97 ca est désormais la parcelle ZE 109 et les 16 a 30 ca la parcelle ZE N°108, propriété de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régulariser cette vente pour la somme forfaitaire de 300 € (trois cent euros), frais à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente .

Demande d'achat de terrain communal

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, Monsieur Frédéric BALAUD, présente la demande de Monsieur Régis SERDET et Mademoiselle Agathe GORNET souhaitant acquérir la parcelle ZE 109, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, de vendre cette parcelle au prix de 6,10 € le m², soit 9 943 € (neuf mil neuf cent quarante trois euros) et autorise Monsieur le 1er Adjoint au Maire à signer l'acte de vente.

Facturation Eau et Electricité logement

Monsieur le Maire expose que l'appartement sis 8 rue de l'Eglise ne possédait pas jusque récemment de compteur d'eau et de compteur électrique. Le locataire arrivé au 01/09/2005 a cependant utilisé de l'eau et de l'électricité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer à Madame GARILLON la moitié de ces deux factures : montants des demies factures EDF : 725,87 € et Eau : 53,05 € et charge Monsieur le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

Demande de subvention des anciens Combattants du canton de Darney.

Après lecture du courrier des anciens combattants du canton de DARNEY du 25 juillet, sollicitant un don pour l'achat d'un drapeau des anciens de 14/18, usé par le temps et aussi par les fréquentes sorties. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention

Renouvellement des baux précaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler les baux précaires suivants :

- * ZE 25, Voie de Chaumes, 4ha 24a 20ca au Gaec Claude Renard, du 11/11/2005 au 11/11/2006, redevance de 401,48 (prix 2005) + 0,55 %, soit + 2,21 = **403,69 €**.
- * ZO 12, Mazeley, 1 ha 58 72 ca à Mademoiselle Emmanuelle HOT du 01/03/2005 au 28/02/2006, redevance. de 65,18 (prix 2005) + 0,55 %, soit + 0,36 = **65,54 €**
- * ZE 105, La Gare, de 2 ha 09 a 51 ca à Mademoiselle Emmanuelle HOT du 01/07/2005 au 30/06/2006, de 100,27 (prix 2005) + 0,55 %, soit + 0,56 = **100,83 €**.
- * ZB 44 d'une superficie de 11 a 80 ca à Monsieur DUVOID Frédéric du 11/11/2005 au 11/11/2006, redevance de 7,24 € (prix 2005) +0,55 %, soit + 0,04 = **7,28 €**
- * Z 6 «Le Mahué» d'une superficie de 36 a 63 ca , à Monsieur DUVOID Frédéric du 01/05/2006 au 30/04/2007, 19,36 (prix 2005) +0,55 %, soit + 0,11 = **19.47 €**

Et autorise Monsieur le Maire à établir et à encaisser ces conventions d'occupation précaire.

Question diverse :

L'Association de Collectif Rural Anti- Décharges (C R A D), par courrier du 07 août 2006 demande aux Communes un soutien par délibération contre le projet de décharge et un soutien financier. Le Conseil Municipal a déjà délibéré le 29 novembre 2005. En ce qui concerne la demande de soutien financier, elle sera étudiée lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Vu par Nous, François GORNET, Maire de la commune de LERRAIN pour être affiché le 13 mars 2006, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

Le Maire,
F. GORNET

Affiché le 09 septembre à la Mairie.